

2020

2021

Institut Universitaire de Technologie de Bayonne et du Pays Basque

# Licence Professionnelle Métiers du Numérique

Conception, Rédaction et Réalisation Web

---

## Guide de l'étudiant

---



## Table des matières

Présentation de la formation.....	1
Accès à la formation.....	1
Organisation de la formation.....	2
Unités d'enseignement et crédits.....	2
Choix d'un parcours de spécialité .....	4
Régime du contrôle des connaissances.....	5
Règles d'assiduité .....	5
Absences aux épreuves.....	6
Respect du règlement intérieur de l'établissement et de l'entreprise.....	6
Jury .....	7
Obtention du diplôme, acquisition et capitalisation d'UE .....	7
Acquisition et capitalisation d'unités d'enseignement .....	7
Validation du semestre 5.....	7
Validation du semestre 6.....	8
Obtention du diplôme et des crédits correspondants .....	8
Redoublement .....	9
Poursuite d'études .....	9
Calendrier des vacances.....	9
Calendrier des soutenances des projets et des stages.....	9
Calendrier des périodes d'alternance .....	10
Glossaire.....	10

# MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

## Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web

### PRESENTATION DE LA FORMATION

Telle que définie dans l'Arrêté du 17 novembre 1999, la Licence Professionnelle est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle. A ce titre, la licence professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web est organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel.

Elle porte une dénomination nationale correspondant aux secteurs professionnels concernés. La Licence Professionnelle est un diplôme homologué au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation établie en application de l'article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971. Le grade de Licence est conféré aux titulaires d'une Licence Professionnelle.

### ACCES A LA FORMATION

Pour être accueillis dans les formations conduisant à la Licence Professionnelle Métiers du Numérique Conception, Rédaction et Réalisation Web, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées (DEUG, DUT, BTS, BTSA, DEUST, L2) dans un domaine de formation compatible avec celui de la Licence Professionnelle ;
- soit, dans les mêmes conditions, d'un diplôme ou titre homologué par l'État au niveau III ou reconnu, au même niveau, par une réglementation nationale ;
- soit de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, définie par le décret n°85-906 du 23 août 1985.

La Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web est obtenue dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue sous la responsabilité de l'IUT de Bayonne et du Pays Basque.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements sont organisés, en deux semestres (semestre 5 et semestre 6) et en unités d'enseignements (UE) capitalisables (article 4 du 22 janvier 2014). Le cursus de la licence articule et intègre enseignements théoriques, pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage, projet tutoré et projet de synthèse.

La Licence réalise une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et à faciliter son insertion dans l'emploi. Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre d'une convention.

Les enseignements de la Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web sont dispensés à des étudiants en formation initiale, en formation continue, ainsi qu'en contrat de professionnalisation ; ils sont organisés de façon intégrée entre l'IUT de Bayonne et le milieu professionnel. Les étudiants relevant de la formation continue peuvent être dispensés de certains enseignements, ou autres activités pédagogiques, qui sont ainsi réputés acquis dans les conditions fixées par le décret n°93-538 du 27 mars 1993.

Des parcours de formation différenciés peuvent être élaborés afin de tenir compte des acquis et des besoins spécifiques des étudiants d'origines différentes. Ces parcours qui précisent les enseignements à suivre et autres modalités pédagogiques sont établis, dans le cadre de la demande d'habilitation, par l'équipe pédagogique sous l'autorité du responsable de la Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web.

Dans le cadre de la formation continue, les études sont organisées à temps plein ou à temps partiel et peuvent faire appel à l'enseignement à distance. Par la voie de l'enseignement à distance, la formation peut être organisée à temps partiel et donner lieu, dans ce cas, à un allongement de durée, sans toutefois pouvoir excéder quatre ans. Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les études prévoient des semaines d'alternance entre le centre de formation et l'entreprise, selon un calendrier fixé en début d'année.

## UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CREDITS

Les enseignements de la Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web sont organisés en unités d'enseignement (UE). Ces unités d'enseignement sont réparties sur les semestres 5 et 6 de la formation. La formation est composée de six unités d'enseignement :

1. L'unité d'enseignement Mise à niveau (UE M à N) ;
2. L'unité d'enseignement Analyse et Conception (UE ACO) ;
3. L'unité d'enseignement Langages, Outils et Techniques (UE LOT) ;
4. L'unité d'enseignement de Spécialité (UE SPE). Les deux spécialités proposées sont Gestion de projet et Informatique ;
5. L'unité d'enseignement Projets tutorés (UE Projet) ;
6. L'unité d'enseignement Stage (UE Stage).

Chaque UE est organisée en unités pédagogiques (UP) permettant aux étudiants d'acquérir des compétences spécifiques. Les caractéristiques de chacune des six UE de la formation sont décrites ci-dessous :

<b>UE Mise à niveau (MàN)</b>	
<b>Objectifs</b>	Donner aux étudiants, en fonction de leur profil d'entrée, les bases en Informatique et/ou en Audiovisuel nécessaires à suivre les enseignements du tronc commun.
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Volume horaire</b>	75
<b>Semestre</b>	5
<b>Unités pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– UP Système-Réseaux, Systèmes de Gestion de Bases de Données</li> <li>– UP Bases de l'Algorithmique et de la Programmation</li> <li>– UP Bases de l'Audiovisuel</li> </ul>

<b>UE Analyse et Conception (ACO)</b>	
<b>Objectifs</b>	Cette UE, à visée plus analytique et conceptuelle, présente les bases théoriques de la communication multimédia, de la gestion de projet, ainsi que des éléments méthodologiques pour l'analyse et la conception d'applications multimédias interactives.
<b>Crédits ECTS</b>	12
<b>Volume horaire</b>	150
<b>Semestre</b>	5
<b>Unités pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– UP Multimédia : Analyse et conception de contenus multimédias</li> <li>– UP Gestion de projet : Introduction au pilotage de projets</li> <li>– UP Informatique : Analyse et conception d'applications interactives</li> </ul>

<b>UE Langages, Outils et Techniques (LOT)</b>	
<b>Objectifs</b>	Cette UE, à visée plus opérationnelle, regroupe les matières présentant un ensemble de techniques mises en œuvre, tant dans le processus de production du produit multimédia que dans le processus de gestion de projet.
<b>Crédits ECTS</b>	12
<b>Volume horaire</b>	150
<b>Semestre</b>	5
<b>Unités pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– UP Multimédia : Outils et techniques de création et d'animation</li> <li>– UP Gestion de projet : Techniques et outils de spécification et d'évaluation d'applications multimédias</li> <li>– UP Informatique : Mise en œuvre de sites web interactifs et dynamiques</li> </ul>

### UE de Spécialité (SPE)

<b>Objectifs</b>	Cette UE permet aux étudiants d'approfondir les enseignements du tronc commun dans l'une des composantes de la formation : gestion de projet ou bien informatique.
<b>Crédits ECTS</b>	8
<b>Volume horaire</b>	100
<b>Semestre</b>	6
<b>Unités pédagogiques</b>	– UP Gestion de projet : Pilotage de projets web – UP Informatique : Développement d'applications distribuées orientées Web

### UE professionnelle Projets tutorés (Projet)

<b>Objectifs</b>	Etudes et travaux pluridisciplinaires par petits groupes préparant les étudiants à l'insertion professionnelle.
<b>Crédits ECTS</b>	7
<b>Volume horaire</b>	150
<b>Semestre</b>	6

### UE professionnelle Stage (Stage)

<b>Objectifs</b>	Stage dans une entreprise appartenant aux secteurs d'activités visés par la formation
<b>Crédits ECTS</b>	15
<b>Volume horaire</b>	16 semaines
<b>Semestre</b>	6

## CHOIX D'UN PARCOURS DE SPECIALITE

La Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web propose plusieurs parcours qui sont décrits au sein de la spécialité ; l'affectation de l'étudiant à un parcours est décidée par le responsable de la spécialité en tenant compte des choix de l'étudiant, de son parcours d'études et de ses expériences professionnelles, de l'effectif maximal autorisé dans chaque parcours et, le cas échéant, des résultats obtenus.

## REGIME DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les étudiants de la Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web sont évalués via un contrôle continu des connaissances. L'évaluation en contrôle continu doit se comprendre dans un sens formatif, elle oblige l'étudiant à un travail régulier et lui permet de se positionner par rapport aux notions et compétences à acquérir.

Le contrôle continu (CC) est constitué d'épreuves organisées suivant un planning défini ou de manière inopinée, et peut ne concerner à chaque fois que quelques étudiants du cursus. Il doit assurer l'équité entre les étudiants, ce qui n'implique pas une stricte similitude des évaluations : les sujets d'épreuves peuvent par exemple être différents d'un groupe à l'autre, mais l'équipe pédagogique doit veiller à ce que les notations soient harmonisées. Il peut prendre la forme de devoirs surveillés (DS), d'interrogations écrites ou orales, comptes-rendus de TP, devoirs à remettre à l'enseignant, exposés, projets, rapports... Seuls les devoirs surveillés (DS) font l'objet d'une planification.

Dans le cas où une épreuve de rattrapage est organisée, la forme peut différer de celle de l'épreuve initiale.

L'évaluation des enseignements peut prendre des formes variées (pouvant être combinées), comme un contrôle continu tenant compte de l'assiduité et du travail pendant les séances (compte-rendu de TD ou TP...), ou un examen pratique de TP.

Les projets et activités dans l'entreprise lors du stage ou des alternances sont évalués par une combinaison d'approches : livret de liaison, rapports écrits, soutenances, notes d'entreprise... dans le respect de la charte qualité des licences professionnelles.

Chaque enseignant communique en début de cours ses modalités d'évaluation. Un devoir surveillé (DS) est obligatoirement organisé pour chaque Unité d'Enseignement de la formation.

Les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau... peuvent demander au responsable de la formation, par écrit et pièces justificatives à l'appui, à bénéficier d'un régime spécial des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances. Cette demande doit être formulée, en principe, dans les quinze jours qui suivent le début des cours. Chaque demande fait l'objet d'un examen particulier et donne lieu à une réponse écrite.

## REGLES D'ASSIDUITE

L'assiduité et la ponctualité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, périodes en entreprises, projets tutorés...) dans le cadre de la formation sont obligatoires pendant la durée des études. L'obligation d'assiduité suppose **au plus cinq absences non justifiées au cours de l'année universitaire**.

Si l'absence peut être anticipée, l'étudiant informe les enseignants concernés et le directeur des études. En cas d'absence imprévue, l'étudiant n'attend pas son retour pour signaler son absence et



les raisons de son absence au secrétariat et au directeur des études. Les étudiants en formation continue devront également tenir informé le secrétariat de la formation continue.

Toute absence devra être justifiée par une pièce officielle (certificat médical, convocation administrative, attestation de police, acte de décès...). Cette pièce justificative devra être parvenue au secrétariat au plus tard 48h après le début de l'absence.

Le non-respect des obligations d'assiduité sera aussi signalé au CROUS (pour les boursiers) aux entreprises et/ou organismes prestataires (pour les salariés et demandeurs d'emplois) et peut entraîner le reversement des sommes indûment perçues.

## ABSENCES AUX EPREUVES

Une absence justifiée (arrêt de travail, hospitalisation d'urgence, décès d'un proche...) à une épreuve peut donner lieu à une épreuve de rattrapage selon les modalités fixées par l'enseignant de la matière concernée.

Il appartient à l'étudiant de présenter les justificatifs au responsable pédagogique de la licence professionnelle dans les 48 heures et de lui demander les modalités de rattrapage. Passé ce délai de 48h, les justificatifs pourront être ignorés par l'administration et l'absence sera alors considérée injustifiée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve, aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. La note de zéro sera attribuée à l'étudiant concerné.

## RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT ET DE L'ENTREPRISE

L'inscription à la Licence Professionnelle implique l'acceptation totale et le respect du règlement intérieur de l'établissement. Les étudiants sont donc assujettis aux mêmes règles que tout autre étudiant au sein de l'établissement, en particulier concernant le « règlement des études » défini dans le règlement intérieur.

Les étudiants doivent respecter les obligations d'assiduité, de justification des absences, de déroulement des épreuves de contrôles et sont soumis aux mêmes sanctions en cas de fraude (décret n°92-657 du 13 juillet 1992).

Les étudiants doivent également se soumettre au règlement intérieur des entreprises dans lesquelles ils effectuent leur stage ou leur alternance. Dans ce dernier cas, la direction de la formation a obligation de tenir l'organisme gestionnaire et l'entreprise au courant des absences. Le non-respect des obligations d'assiduité est une cause possible de retenues salariales et de rupture de contrat.

## JURY

La Licence Professionnelle Métiers du Numérique - Conception, Rédaction et Réalisation Web est délivrée sur proposition d'un jury, désigné par la présidence de l'Université sur proposition du directeur de l'IUT de Bayonne, en application de l'article 17 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984.

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence. Ce jury est constitué du responsable de la licence ou son représentant ainsi que, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence.

## OBTENTION DU DIPLOME, ACQUISITION ET CAPITALISATION D'UE

La Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation est organisée en unités d'enseignement (UE) réparties sur les semestres 5 et 6. La délivrance du diplôme suit les règles d'acquisition et de validation des connaissances décrites ci-après.

### Acquisition et capitalisation d'unités d'enseignement

Une unité d'enseignement est **acquise** si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ou si l'étudiant a validé le semestre intégrant cette UE.

Une unité d'enseignement est **capitalisable** dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20. En cas de redoublement d'un semestre, l'étudiant conserve les unités capitalisées.

La moyenne d'une UE est déterminée à partir des notes de contrôle continu (CC) obtenues dans l'UE et des notes de devoirs surveillés (DS) obtenues dans l'UE. Les notes de CC ont un coefficient de 0,4 et les notes de DS un coefficient de 0,6. La moyenne d'une UE est calculée de la manière suivante :

$$\text{Moyenne UE} = (\text{moyenne des notes de CC} \times 0,4) + (\text{moyenne des notes de DS} \times 0,6)$$

*Remarque* : La moyenne des notes de CC et la moyenne des notes de DS peuvent être calculées à partir de notes elles-mêmes pondérées. Une note de CC correspondant à un travail de groupe pourra par exemple compter moins qu'une note de CC correspondant à un oral individuel.

### Validation du semestre 5

Le semestre 5 est **validé de droit** dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients (crédites ECTS) affectés à chaque UE. Au sein du semestre 5, il y a compensation entre les notes obtenues à chaque UE. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Le semestre 5 est **validé** (rétroactivement) **par compensation** si l'étudiant satisfait toutes les conditions suivantes :

- L'étudiant a une moyenne générale inférieure à 10 pour le semestre 5 ;
- l'étudiant obtient le semestre 6 (voir ci-après) ;
- la moyenne générale entre le semestre 5 et le semestre 6 est supérieure ou égale à 10/20.

Le semestre 5 est **non validé** dans tous les autres cas.

La validation du semestre 5 permet à l'étudiant d'**acquérir** toutes les UE qui le composent et les 30 ECTS correspondants.

## Validation du semestre 6

Le semestre 6 est **validé de droit** dès lors que l'étudiant satisfait toutes les conditions suivantes :

- L'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Cette moyenne est calculée en tenant compte des coefficients (crédites ECTS) affectés à chaque UE composant le semestre ;
- L'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur le pôle professionnel, sachant que cette moyenne correspond à la moyenne arithmétique (sans coefficients) entre l'UE Projets tutorés et l'UE Stage.

Le semestre 6 est obtenu par **compensation** si l'étudiant satisfait toutes les conditions suivantes :

- L'étudiant a une moyenne générale inférieure à 10 pour le semestre 6 ;
- L'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur le pôle professionnel, sachant que cette moyenne correspond à la moyenne arithmétique (sans coefficients) entre l'UE Projets tutorés et l'UE Stage.
- la moyenne générale entre le semestre 5 et le semestre 6 est supérieure ou égale à 10/20.

Le semestre 6 est **non validé** dans tous les autres cas.

La validation du semestre 6 permet à l'étudiant d'**acquérir** toutes les UE qui le composent et les 30 ECTS correspondants.

## Obtention du diplôme et des crédits correspondants

La Licence Professionnelle Métiers du Numérique – Conception, Rédaction et Réalisation Web est décernée aux étudiants qui ont validé le semestre 5 et le semestre 6.

L'obtention de la Licence donne lieu à l'attribution de 60 crédits ECTS.

## REDOUBLEMENT

Le redoublement n'est pas automatique, il appartient au jury d'autoriser ou non cette réinscription. En cas de redoublement, l'étudiant :

- conserve les unités d'enseignement capitalisées pour lesquelles il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
- peut, s'il en fait la demande, s'abstenir de repasser les Unités d'Enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

## POURSUITE D'ETUDES

La Licence Professionnelle est conçue par le Ministère dans un objectif d'insertion professionnelle. Il n'y a donc pas de délivrance d'avis de poursuite d'études, ni d'attestation en ce sens. Les dossiers de poursuite d'études ne seront donc pas acceptés, ni bien entendu traités.

## CALENDRIER DES VACANCES

Les dates des vacances pour les étudiants en formation **initiale** et **continue** sont indiquées dans le tableau qui suit :

Démarrage de la formation	Lundi 28/09/2020
Vacances de Toussaint	Du samedi 24/10/2020 à 12h30 au lundi 02/11/2020 à 08h00
Vacances de Noël	Du samedi 19/12/2020 à 12h30 au lundi 04/01/2021 à 08h00
Vacances d'hiver	Du samedi 13/02/2021 à 12h30 au lundi 22/02/2021 à 08h00
Vacances de printemps	Du samedi 10/04/2021 à 12h30 au lundi 26/04/2021 à 08h00

## CALENDRIER DES SOUTENANCES DES PROJETS ET DES STAGES

La présence aux soutenances des projets de synthèse est **obligatoire pour tous les étudiants**, y compris les étudiants en alternance. Les dates des stages indiquées ci-dessous concernent les étudiants en formation **initiale** et **continue** :

Soutenances des projets de synthèse	Semaine du 17/05/2021
Début des stages (hors alterants)	Mardi 25/05/2021
Fin des stages (hors alternants)	Vendredi 10/09/2021
Soutenances des stages	Semaine du 13/09/2021

# CALENDRIER DES PERIODES D'ALTERNANCE

	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juin-21	août-21	sept-21
1	M	J	D-Férié	M	1 V-Férié	L	1 J	1 J	S-Férié	M	1 J	D	M
2	M	V	L	M	2 S	M	2 V	2 V	D	M	2 V	L	J
3	J	S	M	J	3 D	M	3 S	3 S	L	J	3 S	M	V
4	V	D	M	V	4 L	J	4 D-Férié	4 D-Férié	M	V	4 D	M	S
5	S	L	J	S	5 M	V	5 L-Férié	5 L-Férié	M	S	5 L	J	D
6	D	M	V	D	6 M	S	6 M	6 M	J	D	6 M	V	L
7	L	M	S	L	7 J	D	7 M	7 M	V	L	7 M	S	M
8	M	J	D	M	8 V	L	8 J	8 J	S-Férié	M	8 J	D	M
9	M	V	L	M	9 S	M	9 V	9 V	D	M	9 V	L	J
10	J	S	M	J	10 D	M	10 S	10 S	L	J	10 S	M	V
11	V	D	M-Férié	V	11 L	J	11 D	11 D	M	V	11 D	M	S
12	S	L	J	S	12 M	V	12 L	12 L	M	S	12 L	J	D
13	D	M	V	D	13 M	S	13 M	13 M	M-Férié	D	13 M	V	L
14	L	M	S	L	14 J	D	14 M	14 M	M	L	14 M-Férié	S	M
15	M	J	D	M	15 V	L	15 J	15 J	S	M	15 J	D-Férié	M
16	M	V	L	M	16 S	M	16 V	16 V	D	M	16 V	L	J-soutenance
17	J	S	M	J	17 D	M	17 S	17 S	L	J	17 S	M	V-soutenance
18	V	D	M	V	18 L	J	18 J	18 D	M	V	18 D	M	S
19	S	L	J	S	19 M	V	19 L	19 L	M	S	19 L	J	D
20	D	M	V	D	20 M	S	20 M	20 M	J	D	20 M	V	L
21	L	M	S	L	21 J	D	21 M	21 M	V	L	21 M	S	M
22	M	J	D	M	22 V	L	22 J	22 J	S	M	22 J	D	M
23	M	V	L	M	23 S	M	23 V	23 V	D-Férié	M	23 V	L	J
24	J	S	M	J	24 D	M	24 S	24 S	L-Férié	J	24 S	M	V
25	V	D	M	V-Férié	25 L	J	25 D	25 D	M	V	25 D	M	S
26	S	L	J	S	26 M	V	26 L	26 L	M	S	26 L	J	D
27	D	M	V	D	27 M	S	27 M	27 M	J	D	27 M	V	L
28	L	M	S	L	28 J	D	28 M	28 M	V	L	28 M	S	M
29	M	J	D	M	29 V	L	29 J	29 J	S	M	29 J	D	M
30	M	V	L	M	30 S	M	30 V	30 V	D	M	30 V	L	J
31	V	S	L	V	31 D	M	31 M	31 M	L	L	31 S	M	M



LUT	ENTREPRISE
19	33

## GLOSSAIRE

Signification des différents sigles utilisés dans ce document :

- UE Unité d'enseignement
- UP Unité pédagogique
- CC Contrôle continu
- DS Devoir surveillé